



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La culture au cœur
du plan de relance
en Île-de-France

*La culture occupe une place majeure en Île-de-France. Ce territoire, véritable livre ouvert sur l'Histoire de notre pays, terre de patrimoine et d'accueil pour les artistes du monde entier, concentre la moitié des emplois culturels du pays. Il abrite la majeure partie des grandes entreprises culturelles et des opérateurs publics, en particulier dans les secteurs de l'édition, du cinéma, de l'audiovisuel et du numérique. La culture est un facteur essentiel de cohésion pour les Franciliennes et les Franciliens : elle contribue fortement à l'éducation de la jeunesse. C'est une composante décisive pour l'attractivité du territoire francilien. Depuis le début de la crise sanitaire, l'Etat s'est mobilisé en ouvrant l'ensemble des dispositifs aux acteurs de la culture, quels que soient leur statut, afin d'amortir les conséquences économiques des annulations et fermetures, en mobilisant des fonds d'urgence filière par filière. La DRAC Île-de-France met en oeuvre et coordonne l'ensemble de ces interventions. Afin de préserver l'écosystème culturel francilien, protéger les emplois liés à ce secteur particulièrement dynamique dans la région, et préparer dans les meilleures conditions la reprise des activités lorsque la situation sanitaire le permettra, la culture est au coeur des priorités du plan de relance. Les crédits programmés dès 2021 permettront de renforcer la place de la culture et du patrimoine dans tous les territoires d'Île-de-France, au plus près des habitants : **ils s'élèvent à ce jour à 408 M€ et concernent plus de 550 bénéficiaires.***

Restaurer et valoriser le patrimoine francilien

Le secteur de la restauration du patrimoine est un important levier de croissance, particulièrement en Île-de-France qui compte près de 4 000 édifices protégés. La DRAC Île-de-France consacre chaque année 22,5 M€ à la restauration de ce patrimoine inscrit ou classé. Le plan de relance permet d'accélérer les opérations déjà engagées, et d'amorcer de nouveaux chantiers, afin de révéler toute la beauté du patrimoine francilien et soutenir les entreprises du bâtiment et métiers d'art dont les savoir-faire font l'excellence française.

France Relance permet de mobiliser 64 M€ en faveur du patrimoine d'Île-de-France dès 2021.

Au titre du « plan cathédrale », la restauration des vitraux du déambulatoire de la basilique de Saint-Denis (93) fait partie des opérations majeures qui verront le jour grâce au plan de relance.



© 2BDM / DRAC IDF

Après l'incendie de Notre-Dame de Paris en avril 2019, qui a nécessité d'importants travaux de sécurisation et de consolidation, un audit de sécurité incendie et de premiers travaux d'urgence seront conduits pour les trois autres cathédrales franciliennes dont l'État est propriétaire : la basilique-cathédrale de Saint-Denis, Saint-Etienne de Meaux et Saint-Louis de Versailles, pour un montant total de 1 M€. Ces trois cathédrales font l'objet de campagnes de restauration menées par la DRAC.

« L'État restaure actuellement le portail du Jugement dernier de la cathédrale Saint-Etienne de Meaux et mène les études pour la restauration de la tour noire. Il prépare la refonte de la muséographie et la mise en accessibilité du Musée Bossuet situé dans le palais épiscopal. Le plan de relance va permettre de mener l'audit inscrit au plan d'action national « sécurité cathédrales » et d'engager les travaux nécessaires pour prévenir tout risque d'incendie. »

Antoine-Marie Préaut
Conservateur régional des monuments historiques
DRAC Île-de-France

La DRAC accompagnera également grâce aux crédits mobilisés au titre de la relance la restauration des monuments historiques des collectivités territoriales, notamment l'église Saint-Eustache à Paris (75), le Pavillon de la Muette à Saint-Germain-en-Laye (78), le domaine de Méréville en sud-Essonne (91), l'église Saint-Germain à Pantin (93) ou encore l'église Notre-Dame à Magny-en-Vexin (95). Une enveloppe de 4,5 M€ est mobilisée pour ces 5 édifices.



© DRAC_Magny en Vexin

Concernant les musées, l'État a choisi de soutenir le musée Archéa à Fosses (95) pour créer le centre d'interprétation archéologique de la vallée de l'Yzieux (500 K€).

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), qui bénéficie de crédits France Relance cette année, est également positionnée sur plusieurs projets patrimoniaux franciliens, pour un montant cumulé de 2 M€. Il s'agit de la restauration des remparts de Provins (77), ville médiévale dont le patrimoine bénéficie d'un accompagnement constant de la DRAC, de la restauration de la nef de l'église Saint-Pierre-ès-Liens de Jumeauville (78) ou encore de la restauration de la Ferme de Monsieur à Mandres-les-Roses (94).

En outre, plus de 33,5 M€ sont programmés pour les investissements des établissements publics nationaux sous tutelle du ministère de la Culture, plus particulièrement le Centre Pompidou à Paris (75) et le Château de Versailles (78). Ces investissements permettront de fournir des débouchés aux entreprises du bâtiment et métiers d'art.

Le château de Fontainebleau bénéficiera quant à lui de 3 M€ (DRIEE) pour la consolidation des travaux du Grand Canal, au titre de la sécurité des ouvrages hydrauliques.

Enfin, plusieurs bâtiments publics patrimoniaux seront soutenus au titre de la rénovation énergétique, pour un montant total de 16,5 M€, parmi lesquels le Palais de la Porte Dorée, le Mobilier national et le Musée du Louvre, tous trois situés à Paris.

Renforcer les structures de l'économie culturelle



© DRAC_Librairie « La Flibuste »

Plébiscités par les Français, les **libraires de proximité** ont pu maintenir leur activité en période de confinement grâce au « cliqué-retiré » et ont bénéficié de la gratuité des frais de port pour l'expédition des ouvrages à leurs clients. Il sont désormais considérés en tant que commerces de première nécessité, tout comme les disquaires. Les librairies indépendantes ont cependant dû s'adapter au nouveau contexte sanitaire, notamment en termes d'aménagement intérieur ou de création de site internet. Le plan de relance est donc mobilisé pour accompagner ces commerces de proximité dans ces transformations.

Grâce à l'action conjointe de la DRAC et du Centre national du livre (CNL), ce sont **273 librairies franciliennes qui ont d'ores et déjà bénéficié d'une aide exceptionnelle ou d'une aide à la modernisation, pour un engagement total de 3,75 M€** : 157 librairies à Paris, 10 en Seine-et-Marne, 20 dans les Yvelines, 11 en Essonne, 36 dans les Hauts-de-Seine, 17 dans la Seine-Saint-Denis, 17 dans le Val-de-Marne et 5 dans le Val-d'Oise. Les aides à la modernisation représentent en moyenne 25 K€ par librairie, les aides exceptionnelles 13,5 K€ par librairie.



« L'aide octroyée par la DRAC au titre du plan de relance nous a permis d'acquérir un quatrième poste informatique de travail installé dans la réserve, où en surface de vente à Noël. Nous avons également pu aménager la réserve avec de nouveaux meubles et ainsi optimiser son utilisation. Nous avons également ajouté quelques meubles en surface de vente pour augmenter notre stock notamment en BD jeunesse et mangas, en grosse croissance actuellement, et ajouter une petite partie papeterie, suite aux demandes de clients. »

*Frédéric Siméon
Responsable de la librairie
La Flibuste à Fontenay-sous-Bois (94)*

À la prochaine rentrée scolaire, le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale mettront en place le dispositif « Jeunes en librairies » afin d'inciter les jeunes à pousser les portes des librairies indépendantes. Plusieurs milliers de jeunes collégiens, lycéens, apprentis et jeunes scolarisés placés sous-main de justice seront conviés en librairies et pourront repartir avec le livre de leur choix (50 K€ prévus pour l'Île-de-France).

Les bibliothèques seront également accompagnées en 2021 et 2022 par le CNL dans leurs acquisitions d'ouvrages auprès des libraires de proximité.

Concernant les **maisons d'édition**, essentiellement concentrées à Paris, l'action conjointe de la DRAC et du CNL a d'ores et déjà permis de soutenir **32 d'entre elles pour un montant total de 193 K€**.

Cinéma et audiovisuel ●

Les entreprises du cinéma et de l'audiovisuel, historiquement concentrées à Paris et en Île-de-France, ont subi de plein fouet la fermeture des salles de cinéma. Toute la chaîne de production, de distribution et de diffusion des films est aujourd'hui affectée. On estime entre 200 et 250 le nombre de films français qui n'ont pas pu sortir sur les écrans depuis 1 an, et 150 films étrangers.

Afin d'accompagner la filière, le ministère de la Culture a confié au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) l'octroi des crédits France Relance. **Ce sont à ce stade 10,2 M€ qui ont été attribués aux entreprises franciliennes du cinéma et de l'audiovisuel** : 6,24 M€ pour les salles de cinéma, 1,82 M€ pour les entreprises de production et les industries techniques, 500 K€ pour les entreprises de distribution et d'export, 1,65 M€ pour les écoles et la cinémathèque.

L'aide aux exploitants de salles de cinéma concerne l'ensemble des départements franciliens et épouse la cartographie des équipements : 3,22 M€ à Paris, 561 K€ en Seine-et-Marne, 116 K€ dans les Yvelines, 121 K€ en Essonne, 1,6 M€ dans les Hauts-de-Seine, 170 K€ dans la Seine-Saint-Denis, 301 K€ dans le Val-de-Marne et 151 K€ dans le Val-d'Oise.

Au total, ce sont plus de 150 cinémas qui ont d'ores et déjà bénéficié de ces aides.

Au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics, 22,22 M€ sont programmés en investissement pour le site de Bry-sur-Marne de l'Institut national de l'audiovisuel (94).

Revitaliser les champs de la création

Si certains projets ont pu voir le jour malgré le contexte sanitaire, notamment lors de l'été culturel (226 projets soutenus par la DRAC entre juin et septembre 2020, qui ont permis de toucher près de 245 000 personnes), la plupart des projets relevant des secteurs du spectacle vivant et des arts visuels ont été mis en suspens. Artistes et professionnels sont néanmoins toujours engagés dans leur travail de création, et les répétitions se poursuivent dans la plupart des lieux, de même que les représentations pour les publics professionnels.

Afin d'accompagner les acteurs des différents champs disciplinaires dans leur diversité, des crédits ont été mobilisés au titre du plan de relance, en complément des fonds d'urgence sectoriels créés tout au long de l'année 2020 par le ministère de la Culture et régulièrement réarmés budgétairement.

Pour l'Île-de-France, ce sont 37,6 M€ qui sont mobilisés sur le spectacle vivant.

Les crédits de fonctionnement (3,6 M€) seront attribués d'ici le 15 avril à plus de 170 bénéficiaires répartis sur l'ensemble du territoire francilien. Deux plans spécifiques sont en cours de finalisation par la DRAC : le premier en faveur du théâtre et des arts associés et de la danse ; le second en faveur de la musique.

Les objectifs prioritaires pour la relance de la programmation de spectacle vivant non musical s'articulent autour des axes suivants :

- Un soutien à la production et à la diffusion de spectacles des labels et autres lieux orienté en priorité vers les structures subventionnées les plus dépendantes financièrement de leurs ressources propres ;
- Un accompagnement financier plus soutenu des équipes indépendantes les plus fragilisées par la crise, visant à compenser leurs pertes de ressources propres ;
- Une attention particulière aux projets des tiers lieux et ateliers de fabrique, fortement touchés par la crise et qui ne seraient pas éligibles à d'autres dispositifs.

Les objectifs prioritaires pour la relance de la programmation de spectacle vivant musical s'articulent autour des axes suivants :

- Assurer une permanence artistique sur les territoires notamment au

travers de résidences, permettant ainsi de conforter l'emploi des artistes interprètes ;

- Soutenir les équipes artistiques et les producteurs afin de permettre aux équipes artistiques de traverser cette crise si leur association ou entreprise est en danger ;

- Soutenir les compositeurs et la création musicale en accompagnant les structures de diffusion et de création (orchestres, opéras, lieux de musiques actuelles, festivals, conservatoires...) pour accueillir et commander des œuvres aux compositeurs, y compris des œuvres à but pédagogique ;

- Une attention particulière aux projets des tiers lieux et ateliers de fabrique, qui portent un projet musical significatif et qui sont fortement touchés par la crise.

Par ailleurs, sur le domaine musical, le Centre national de musique (CNM) mettra en œuvre à partir du second semestre 2021 les aides du ministère de la Culture inscrites au plan de relance, en complément des fonds d'urgence qui ont d'ores et déjà bénéficié aux structures franciliennes à hauteur de 40 % des montants engagés au national.

En investissement, la DRAC a mobilisé 1 M€ sur la construction du nouveau lieu de musiques actuelles FORUM II, à Vauréal (95), dont le chantier démarre et qui marque la priorité de l'Etat en direction de la jeunesse.



« Situé sur un territoire jeune et dynamique, doté d'équipements et d'acteurs culturels nombreux et complémentaires, le Forum a un rôle de moteur en grande couronne, notamment en direction de la jeunesse. Il bénéficie du plan de relance du Ministère, à hauteur de 1 M€, aidant à la construction d'un nouvel équipement, permettant de développer le projet en ce sens. Doté de deux salles (800 places et 200 places) et de 3 studios de répétition, le Forum II fera figure, à son ouverture en janvier 2023, d'un équipement-phare du territoire ! »

Aurélie Vanden Born
Directrice de la scène de musiques actuelles
Le Forum Vauréal (95)



© DRAC_ projet de FORUM II Vaureal (plan d'architecte)

Les projets d'investissement des opérateurs nationaux du ministère de la Culture — ou majoritairement financés par celui-ci — sont également accompagnés à hauteur de 19 M€ (Opéra de Paris, La Villette, Ateliers Médicis à Clichy-Montfermeil).



© Festival d'été des Ateliers Médicis, crédits Natacha Gonzales

Comme pour le patrimoine, les crédits dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments publics vont bénéficier en partie à des structures relevant des secteurs de la création, pour un montant total de 10,8 M€. Ce sera le cas de Chaillot, La Villette, la Comédie française, la Philharmonie de Paris et le Centre national de la danse à Pantin (93).

Enfin, trois projets de collectivités territoriales seront soutenus au titre de la DSIL relance : le centre culturel et sportif Lionel Terray de Saint-Brice-sous-Forêt (95), les projets de conservatoire de Clichy-sous-Bois (93) et Rungis (94).

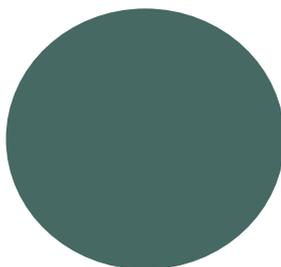
Investir massivement dans l'enseignement supérieur culture et la culture scientifique et technique

Le plan de relance prévoit une enveloppe de 68 M€ pour les établissements franciliens de l'ESR et de la CSTI.

Le ministère de la Culture s'engage en faveur de 5 écoles d'enseignement supérieur « culture » relevant de sa compétence directe : ENSA de Versailles (78), ENSA de Paris-Malaquais, Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris et École nationale supérieure de création industrielle.

La rénovation énergétique des bâtiments publics concerne aussi les établissements d'enseignement supérieur. Un total de 12,86 M€ sera dédié à 4 structures franciliennes : l'ENSA Paris-Belleville, Universcience, l'ENSA Paris-Est de Champs-sur-Marne (77) et l'ENSA de Versailles (78).

Enfin, l'établissement public Universcience, qui gère notamment la Cité des sciences et de l'industrie, bénéficiera également de 13,75 M€ de crédits d'investissement pour mener à bien ses travaux de rénovation.



Les grands opérateurs culturels accompagnés en fonctionnement pour surmonter la crise

Fortement impactées par les conséquences de la crise sanitaire et en particulier par l'effondrement du tourisme, les grandes institutions sous tutelle du ministère de la Culture bénéficient également de crédits du plan de relance en 2021 au titre du fonctionnement, afin de préserver les milliers d'emplois liés à leurs activités et préparer leur réouverture.

En Île-de-France, ces crédits représentent un montant total de 202,5M€, dont 163 M€ pour des opérateurs culturels situés à Paris (hors crédits d'investissement mentionnés plus haut). Ils concernent le Centre Pompidou, le Musée du Louvre, le Musée d'Orsay, la Réunion des Musées nationaux – Grand Palais, l'INRAP, le Château de Versailles, la Cité de la Céramique de Sèvres, la Comédie française, l'Opéra de Paris, le Théâtre national de la danse Chaillot, le Théâtre national de l'Odéon, le Théâtre national de la Colline, l'Opéra-Comique, l'Établissement public du parc et de la Grande halle de la Villette, l'Orchestre de chambre de Paris, l'Ensemble intercontemporain et le Palais de Tokyo.

NOTES



A series of horizontal blue lines spanning the width of the page, providing a template for writing notes.

Contact presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)



<https://www.linkedin.com/company/l-état-en-île-de-france/>



<https://www.facebook.com/Préfecture-de-la-région-d-île-de-France-préfecture-de-Paris>